DÉCLARATION

94/15 <u>TELLE QUE PRONONCÉE</u> less attitues fundament occupied acres or de-

multilation le. de vent que les visits replants les lans de desgrépations que comme event thanée avec le les mans de la destre de digremmes hai <u>proponentation</u> béreixes en part la les ALLOCUTION

DE

L'HONORABLE ROY MACLAREN. MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL. DEVANT

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA AU JAPON ET LA SOCIÉTÉ CANADA-JAPON

TOKYO (Japon) Le 7 avril 1994

